

DECISION N° 2016 – 257

relative aux journées de fermeture de l'INPI durant l'année 2017

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE**

Vu le code de la propriété intellectuelle et notamment ses articles L. 411-1, L. 411-4, R. 411-1 et R. 411-2 ;

Vu l'avis du comité technique d'établissement public du 15 novembre 2016,

DECIDE

Article 1^{er}

L'Institut national de la propriété industrielle (siège et implantations régionales) sera fermé les 26 mai et 14 août 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de la propriété industrielle ainsi que sur le site internet de l'INPI.

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 2016

Le Directeur général de l'INPI



Romain SOUBEYRAN